



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 28 MARS 2018

## PROCES VERBAL

Date de convocation : 22/03/2018  
Nombre de membres en exercice : 33  
Date d'affichage : **XXXI 2018**

L'an deux mille dix huit, le 28 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

**Étaient présents** : M. DAVIN, maire, M. CATTIER, Mme TOURAINE (*sauf pour les délibérations 7,11 et 12*), M. GHIPPONI, Mme POUZET, M. BERNAERT (*sauf pour les délibérations 1,2,3 et 14*), Mme TILLIER, Mme GARNIER, M. MACHIZAUD, Mme MARTINEZ, Mme CESBRON LAVAU, M. LANGLOIS, M. BONNET, M. BOULANGER, Mme BRUNET-JOLY, M. DIEUL, Mme BOUCHET, M. GOURON, Mme DOS SANTOS, M. HUSSON, Mme DERVEAUX, M. MOUSSAUD, M. DABAS, Mme MOTRON, M. MANSARD

**Avait donné pouvoir** : Mme NOËL (pouvoir à M. DAVIN), Mme ANDRÉ (pouvoir à Mme POUZET), Mme WERBA (pouvoir à Mme TILLIER), M. DENISE (pouvoir à M. GHIPPONI), Mme SCHÖPFF (pouvoir M. MACHIZAUD), M. BOISDE (pouvoir à Mme MOTRON), M. BERNAERT (pouvoir à M. CATTIER *pour les délibérations 1,2,3 et 14*), Mme TOURAINE (pouvoir à Mme GARNIER *pour les délibérations 7,11 et 12*)

**Étaient absents** : M. LENOIR, M. MOY

**Secrétaire de séance** : M. BOULANGER

### Ordre du jour du Conseil municipal

---

- **Communications**  
NEANT
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017**
- **Décisions (résumé)**
- **Commissions municipales (comptes-rendus)**
- **Délibérations :**
  - **N°01-** Désignation d'un représentant de la Ville de Croissy et d'un suppléant pour le groupement de commande fournitures administratives
  - **N°02-** Désignation d'un représentant de la Ville de Croissy et d'un suppléant pour le groupement de commande produits d'entretien
  - **N°03-** Désignation d'un représentant de la Ville de Croissy et d'un suppléant pour le groupement de commande mobilier de bureau
  - **N°04-** Budget principal : *Compte de gestion 2017*
  - **N°05-** Budget principal : *Compte administratif 2017*
  - **N°06 -** Budget principal : *Affectation du résultat 2017*
  - **N°07-** Budget principal : *Budget primitif 2018*
  - **N°08-** Budget annexe assainissement : *Compte de gestion 2017*
  - **N°09 -** Budget annexe assainissement : *Compte administratif 2017*
  - **N°10-** Budget annexe assainissement : *Affectation du résultat 2017*
  - **N°11-** Budget annexe assainissement : *Budget primitif 2018*
  - **N°12-** Vote des taux communaux d'imposition 2018
  - **N°13-** Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022
  - **N°14-** SIGEIF : Autorisation de signature de la convention administrative et financière de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes de l'avenue Foch et d'une partie de la rue des Gabillons
  - **N°15-** Demande de subvention à la Préfecture au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements
  - **N°16 -** Autorisation signature convention VNF pour halte fluviale **Retirée de l'ordre du jour**
  - **N°17-** Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines au titre des équipements sportifs – EPS au collège – projet de réfection du terrain synthétique au parc omnisports
  - **N°18-** Autorisation de déposer toute demande d'autorisation pour l'installation d'une boîte à livres
  - **N°19-** Créations & suppressions de postes

## Communications

---

- Néant

## Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

---

Le procès-verbal du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité

## Décisions municipales

---

**N°DM-ENF-2018- 007**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REVALOGI POUR UN SEJOUR A SAMOENS ORGANISE PAR LA MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE.**

Le maire de Croissy-sur-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2014 portant délégations du Conseil municipal au maire,

Considérant que la Commune souhaite développer les actions en faveur des enfants et des collégiens fréquentant les accueils de loisirs en organisant notamment des séjours,

Considérant qu'il convient pour cela de réserver un séjour auprès d'organismes spécialisés agréés,

Considérant l'étude comparative faite sur les prestations proposées par plusieurs organismes tenant compte des disponibilités, du contenu des activités, des caractéristiques du logement, des conditions de transport et du cadre général de la structure d'accueil,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

### DECIDE

**Article 1** : De signer une convention avec l'association Revalogi, pour un séjour se déroulant au Centre de Vacances « Le Bérouze » du 14 avril au 21 avril 2018 à Samoëns (74).

**Article 2** : Le montant total du séjour est de 15 176 euros TTC, hébergement, pension complète, transport aller-retour, visites et activités (spéléologie, chien de traîneau, VTT...) inclus.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du maire, un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs réservés à cet effet et l'information en sera donnée au prochain Conseil municipal.

*A Croissy-sur-Seine, le 23 février 2018*

**N°DM-SCO-2018- 006**

**OBJET : MARCHÉ N°2016-02 -PRESTATION DE SERVICE DE RESTAURATION EN LIAISON FROIDE POUR LES CRECHES – MODIFICATION DE CONTRAT EN COURS D'EXECUTION N°1**

Le Maire de la ville de Croissy-sur-Seine,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 139 et 140,

Vu le contrat marché à procédure adaptée MP2016-02 pour la prestation de service de restauration en liaison froide pour les crèches de Croissy-sur-Seine en date du 15 juillet 2016,

Considérant la création d'un goûter 1composant par la société API,

Considérant l'absence de tarif pour cette formule de goûter,

Considérant que la ville souhaite en commander à la société API,

### DECIDE

**Article 1** : De signer avec Monsieur Jean-Pierre DEGARDIN, Directeur Commercial des Grandes cuisines IDF sise : 181 rue Henri Bessemer-ZA ET-60100 CREIL. Représentant la société Anonyme API au capital de 309 533 790 € ayant son siège, 384 rue du Général de Gaulle 59320 MONS EN BAROEUL, RC 86B348 LILLE

S.I.R.E.N.E 477 181 010

Code d'Activité Principal Exercice (A.P.E) 5629A,

L'avenant N°1 qui met en place un nouveau tarif pour les goûters 1 composant au prix de 0.55€ TTC.

**Article 2** : Les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

**Article 3** : Prise d'effet au 01 mars 2018 pour la durée du contrat.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire, un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs réservés à cet effet et l'information en sera donnée au prochain Conseil Municipal.

*A Croissy-sur-Seine, le 14 février 2018*

**N°DM-SPO-2018-003**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE OCEA**

Le maire de la ville de Croissy-sur-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 30 mars 2014 portant délégation au maire de Croissy-sur-Seine,

Considérant que le bassin d'initiation nécessite, pour permettre son bon fonctionnement, une maintenance et une assistance technique des matériels de traitement d'eau,

Considérant que ces opérations de maintenance et d'assistance nécessitent le recours à des compétences techniques qui ne sont pas disponibles en interne, et qu'il est opportun de confier cette mission à une société spécialisée,

Considérant que la société OCEA a été retenue suite à une étude concurrentielle des besoins en tenant compte des prestations hebdomadaires et annuelles obligatoires et nécessaires, de la maintenance globale du bassin d'initiation, de la connaissance du site, des installations et du matériel existants,

Considérant la proposition reçue de la part de la société OCEA, portant sur une durée de 12 mois pour un montant de 11 408.74 euros HT, soit 13 690.49 euros TTC,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Commune,

## DECIDE

**Article 1** : De signer un contrat d'assistance technique avec la société OCEA pour une durée de 12 mois, pour un montant de 11 408.74 euros HT, soit 13 690.49 euros TTC.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire, un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs réservés à cet effet et l'information en sera donnée au prochain Conseil Municipal.

A Croissy-sur-Seine, le 15 janvier 2018

## Délibérations

**M.DAVIN** signale qu'il y a une délibération N°13 sur table déjà envoyée avec la convocation du conseil mais complétée avec 2 noms d'élus. Par ailleurs, la délibération N°16 avec VNF est retirée de l'ordre du jour car elle n'a pas été finalisée par VNF.

### M GHIPPONI

#### **N°01 - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives (Annule et remplace la délibération N°3 du 30 mars 2017)**

Afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marché public, les communes de Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Le-Mesnil-le-Roi, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville et le Centre Communal d'Action Sociale de l'Etang-la-Ville souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 28-3 de l'ordonnance marchés publics n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour l'achat de fournitures administratives.

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce groupement, une convention doit préalablement être signée entre les parties.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est désignée comme coordonnateur du groupement. Elle est chargée à ce titre de procéder au lancement des procédures de mise en concurrence, à la désignation des titulaires, dans le respect du décret relatif aux marchés publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une Commission d'Appel d'Offres est constituée entre les membres du groupement pour attribuer l'accord-cadre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le nouveau projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives entre les communes de Chambourcy, Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Marly-le-Roi, Saint Germain-en-Laye et Sartrouville, annexé à la présente,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,
- De désigner les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel comme suit :
  - o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
  - o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)
- De préciser que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,
- De préciser que la délibération sera notifiée au maire de Saint Germain-en-Laye, coordonnateur du groupement de commandes,
- De préciser que seule une décision municipale du maire de Saint Germain-en-Laye sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **N°01- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives (Annule et remplace la délibération N°3 du 30 mars 2017)**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives entre les communes de Chambourcy, Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Marly-le-Roi, Saint Germain-en-Laye et Sartrouville annexé à la présente,

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Désigne les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel d'offre comme suit :

- o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
- o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Saint Germain-en-Laye, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Saint Germain-en-Laye sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

## **M. GHIPPONI**

### **N°02- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien (Annule et remplace la délibération N°4 du 30 mars 2017)**

Afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marché public, les communes de Croissy-sur-Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Le-Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye et les Centres Communaux d'Action Sociale de l'Etang-la-Ville et de Marly-le-Roi souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 28-3 de l'ordonnance marchés publics n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour l'achat de produits d'entretien.

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce groupement, une convention doit préalablement être signée entre les parties.

La Ville de Marly-le-Roi est désignée comme coordonnateur du groupement. Elle est chargée à ce titre de procéder au lancement des procédures de mise en concurrence, à la désignation des titulaires, dans le respect du décret relatif aux marchés publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une Commission d'Appel d'Offres est constituée entre les membres du groupement pour attribuer l'accord-cadre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien entre les communes de Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le CCAS de Marly-le-Roi, Le Port Marly et Saint Germain-en-Laye, annexé à la présente,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,
- De désigner les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel comme suit :
  - o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
  - o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)
- De préciser que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,
- De préciser que la délibération sera notifiée au maire de Marly-le-Roi, coordonnateur du groupement de commandes,
- De préciser que seule une décision municipale du maire de Marly-le-Roi sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

## **Mme MOTRON**

Fait remarquer et s'étonne du fait que le CCAS de l'Etang-la-ville – et seulement celui-ci – est membre de ces groupements de commande et pas du 3<sup>ème</sup>.

## **M. DAVIN**

C'est au choix de chaque commune : nous leur poserons la question.

## **M. GHIPPONI**

Peut être – mais ce n'est pas certain- que le CCAS achète des produits d'entretien en grande quantité afin de les donner à des bénéficiaires d'aide sociale.

### **N°02- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien (Annule et remplace la délibération N°4 du 30 mars 2017)**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien entre les communes de Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le CCAS de Marly-le-Roi, Le Port Marly et Saint Germain-en-Laye, annexé à la présente, Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Désigne les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel d'offre comme suit :

- o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
- o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contr

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Marly-le-Roi, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Marly-le-Roi sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

## **M. GHIPPONI**

### **N°03- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau (Annule et remplace la délibération N°5 du 30 mars 2017)**

Afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marché public, les communes de Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Le-Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville, souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 28-3 de l'ordonnance marchés publics n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour l'achat de mobilier de bureau.

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce groupement, une convention doit préalablement être signée entre les parties.

La Ville de Sartrouville est désignée comme coordonnateur du groupement. Elle est chargée à ce titre de procéder au lancement des procédures de mise en concurrence, à la désignation des titulaires, dans le respect du décret relatif aux marchés publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une Commission d'Appel d'Offres est constituée entre les membres du groupement pour attribuer l'accord-cadre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau entre les communes de Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, le Pecq, Saint Germain-en-Laye et Sartrouville annexé à la présente,

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,
- De désigner les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel comme suit :
  - o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
  - o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)
- De préciser que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,
- De préciser que la délibération sera notifiée au maire de Sartrouville, coordonnateur du groupement de commandes,
- De préciser que seule une décision municipale du maire de Sartrouville sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **M. DAVIN**

Précise que même si on est membre d'un groupement de commande, on n'est pas obligé d'acheter

**Deuxièmement, sur Concernant** la désignation de MM. GHIPPONI et LANGLOIS en tant que représentants de la Ville dans les commissions d'appel d'offre de ces groupements, je tiens à donner une explication : M. GHIPPONI préside la commission d'appel d'offre de l'agglomération et M. LANGLOIS me remplace pour les commissions MAPA et appel d'offre de la commune.

#### **N°03- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau (Annule et remplace la délibération N°5 du 30 mars 2017)**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau entre les communes de Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, le Pecq, Saint Germain-en-Laye, et Sartrouville, annexé à la présente,

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Désigne les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel d'offre comme suit :

- o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
- o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Sartrouville, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Sartrouville sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **M. CATTIER**

#### **N°14- SIGEIF- Autorisation de signer la convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes av.Foch et rue des Gabillons.**

La Commune, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), va procéder à l'enfouissement des lignes aériennes dans l'avenue du Maréchal Foch et la rue des Gabillons.

Cette démarche s'inscrit dans un double objectif, à savoir l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de la sécurité des réseaux.

Cette opération comprend un maîtres d'ouvrage unique :

- Le SIGEIF, agissant en qualité d'autorité concédante, pour les travaux relatifs à la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension (cf. lois du 8 avril 1946 et 10 février 2000). Et du réseau de communications électroniques sur les domaines public et privé.  
D'une durée d'environ quatre mois pour l'ensemble du chantier, les travaux devraient débuter au milieu du deuxième trimestre 2010.

Les missions demandées par la ville au SIGEIF sont :

- La maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux de mise en souterrain du réseau public de distribution électrique sur les domaines public et privé, et des réseaux de télécommunications et de vidéocommunication sur les domaines public et privé .

**Pour cette mission, le Sigeif percevra une rémunération équivalente à 4 % du montant hors taxes du coût de l'opération faisant l'objet du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.**

#### **Répartition des dépenses - Enveloppes financières prévisionnelles :**

Après estimation par chaque maître d'ouvrage de sa propre enveloppe financière prévisionnelle, le programme s'élève à **465 096.00 € TTC.**

Cette enveloppe comprend :

- Le remboursement des frais de maîtrise d'ouvrage unique ;
- La rémunération de la maîtrise d'œuvre ;
- La rémunération de la coordination de sécurité ;
- L'achat et la location de panneaux d'information ;
- Le coût de réalisation des travaux sur les différents réseaux.

#### **Réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension :**

Le financement sera assuré par :

- Le SIGEIF à hauteur prévisionnelle de 230 000.00€ TTC.
- La Commune à hauteur prévisionnelle de 70 000.00€ TTC.

#### **Réseaux de communications électroniques (Vidéocommunication et télécommunications) :**

Le financement sera assuré par la Commune à hauteur prévisionnelle de 165 096.00€ TTC.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes pour le programme complet de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue des Gabillons ;
- de prendre acte du coût prévisionnel de l'opération d'enfouissement avenue de Saint Germain et avenue du Général de Gaulle estimé à 465 096.00 € TTC ;
- de prendre acte du plan de financement de la convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF ;
- d'approuver ladite convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage temporaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**N°14- SIGEIF- Autorisation de signer la convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes av.Foch et rue des Gabillons.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, maire adjoint chargé de l'Urbanisme et du Cadre de vie,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité  
Approuve l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes pour le programme complet de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue des Gabillons,  
Prend acte du coût prévisionnel de l'opération d'enfouissement estimé à 465 096.00 € TTC,  
Prend acte du plan de financement de la convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF,  
Approuve ladite convention administrative, technique et financière de maîtrise d'ouvrage temporaire et autorise le Maire à la signer.

**M. CATTIER**

**N°15- Demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques et géologiques**

Suite aux épisodes pluvieux du mois de janvier 2018 qui ont fortement touché le département des Yvelines placé en vigilance orange, les services techniques de la commune ont recensé les dégâts causés par la crue de la Seine et ceux-ci ont été importants : dégâts sur les berges, arbres arrachés, voirie endommagée, etc....

A ce sujet, l'article L.1613-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances pour 2016 et le décret du 8 avril 2016, prévoit une « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques », qui vise à contribuer à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités locales ou de leurs groupements par des événements climatiques ou géologiques graves.

Afin de pouvoir bénéficier de cette dotation, la commune doit impérativement adresser une demande de subvention comportant la nature des dégâts ainsi qu'une première estimation du montant de ceux-ci à la préfecture des Yvelines dans les deux mois suivant la fin de l'évènement. (Suite à échanges avec les services de la Préfecture, le dossier complet doit être remis pour le 05 avril).

La dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les intempéries de janvier 2018, fait intervenir différents acteurs de l'Etat pour l'analyse de dossiers et la détermination du montant des subventions :

- une analyse de premier niveau par les services de la préfecture et direction départementale des territoires des Yvelines ;
- une analyse de second niveau par notamment une mission d'inspection du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, à la demande de la préfecture.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- De solliciter la Préfecture des Yvelines au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques,
- De s'engager à utiliser cette aide, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux de reprise figurant dans le dossier de demande d'aide,
- De s'engager à financer la part de travaux restant à sa charge,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande.

**Mme MOTRON**

De nombreuses questions nous sont posées concernant les interdictions de circulation ; il nous semble qu'il serait pertinent d'informer plus largement les croissillons : c'est une demande.

**M. DAVIN**

On le fera dans le cadre du prochain *Côté Croissy*. Nous avons par ailleurs reçu un certain nombre de personnes qui ont du mal à comprendre que même s'il n'y a plus d'eau sur les berges, on ne peut pas circuler en voiture. En effet, le sous sol des berges est composé d'alluvions et donc de sable qui avec l'eau, s'évacue. Nous avons aussi le T130 (assainissement) qui passe sous les berges et de ce fait, nous devons attendre que le sous sol soit sec sous peine de générer des effondrements.

A ce moment là, la circulation sera rétablie sauf vers l'école anglaise où les berges ont particulièrement souffert.

**Mme GARNIER**

Indique que le dossier du prochain *Côté Croissy* est consacré à la Seine et que l'édition du maire résume bien les raisons motivant la fermeture des berges à la circulation.

**N°15- Demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques et géologiques**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide de solliciter la Préfecture des Yvelines au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques,  
S'engage à utiliser cette aide, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux de reprise figurant dans le dossier de demande d'aide,  
S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge,

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande.

**M. CATTIER & M. MACHIZAUD**

**N°17 - Conseil Départemental des Yvelines - Demande de subvention au titre des équipements sportifs – EPS au collège – projet de réfection du terrain synthétique au parc omnisports.**

Aménagé en 1990 au départ pour le football américain mais utilisé également par l'USC foot et le collège, le terrain synthétique est situé au parc omnisports de Croissy- sur- Seine. Cette aire de jeux a fait l'objet de plusieurs petits entretiens et rénovations en **2002, 2006 et 2007.**

Toutefois, par mail du 3 mars dernier, la Fédération Française de Football (FFF) a annoncé à la commune la non-conformité du terrain pour la pratique du football en championnat.

En effet, le terrain synthétique il était classé en 6 SY jusqu'au 05/09/2017 date échéance, de plus le **test initial in situ** était **non conforme** en date du 03/07/2012 (lettre de la LPIFF du 24/09/2012 à la Mairie)

**En conclusion, aucun match officiel ne peut se dérouler sur ce terrain à ce jour, en attente d'une réfection.**

Dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs – EPS au collège » le Conseil départemental des Yvelines, par délibération en date du 19 juin 2015, engage 5 millions d'euros par an sur la période 2015 / 2021 au titre de soutien au communes en terme d'équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS au collège.

Les travaux subventionnables sont :

- La construction ou la rénovation de gymnases
- La réalisation ou la rénovation de plateaux multisports ou pistes d'athlétisme
- La construction et la rénovation ou le changement de la surface d'un terrain de grands jeux en surface synthétique

Le montant total de l'opération qui sera inscrit au BP2018 est de 500 000.00 € TTC. La part communale sera définie en fonction du taux de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	Total € HT	Total € TTC
Honoraire de maîtrise d'œuvre	16 666.67 €	20 000.00 €
Total travaux selon estimation prévisionnelle	391 960.00 €	470 352.00 €
Contrôle technique	3 920.00 €	4 704.00 €
Mission SPS	4 120.00 €	4 944.00 €
Total dépenses	416 666.67 €	500 000.00 €

Recettes	Total €
CD78 (150 000€ pour la rénovation)	150 000.00 €
FCTVA	100 000.00 €
Reste à charge Commune de Croissy-sur-Seine	250 000.00 €
Total recettes	500 000.00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

De solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention, au maximum des possibilités offertes par le dispositif, pour la participation au financement du projet de rénovation du terrain synthétique sise Parc omnisports, D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

**M. MACHIZAUD**

Explique le choix du terrain synthétique – par opposition au terrain naturel – par l'importante utilisation qui en est faite, l'aspect plus écologique avec l'absence d'arrosage, et le coût en main d'œuvre bien moins important (pas de tonte).

Fait la lumière sur la polémique en cours concernant l'éventuelle dangerosité des granulats sur lesquels repose le terrain synthétique. Pour l'instant, rien n'a été prouvé : on attend les résultats d'une étude menée par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

**Mme MOTRON**

La fourchette de prix des terrains synthétiques étant large, nous espérons que ce n'est pas le prix qui guidera le choix.

**M.MACHIZAUD**

Nous nous appuyerons sur les conclusions de l'ANSES concernant le degré de dangerosité des granulats. A noter qu'il y a d'autres solutions avec du liège mais c'est non seulement très cher et de plus, il n'y a pas d'étude sur les effets possibles.

**N°17 - Conseil Départemental des Yvelines - Demande de subvention au titre des équipements sportifs – EPS au collège – projet de réfection du terrain synthétique au parc omnisports.**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du cadre de vie, et de Monsieur MACHIZAUD, adjoint au maire en charge des sports,,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite auprès du Conseil départemental des Yvelines une subvention, au maximum des possibilités offertes par le dispositif, pour la participation au financement du projet de rénovation du terrain synthétique sise Parc omnisports, Autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

#### Mme POUZET

##### N° 18- Autorisation de déposer toute demande d'autorisation pour l'installation d'une bibliothèque de rue

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes, une animatrice de l'Espace Jeunes a souhaité promouvoir la lecture auprès des jeunes et a donc créé avec l'aide d'un agent du CTM une bibliothèque de rue qui a pour principe la mise à disposition gratuite de livres.

Les passants peuvent déposer un livre dans la boîte, ils peuvent l'emprunter, le lire et le rapporter pour que d'autres personnes puissent en profiter.

Il semble important que cette boîte à livres puisse être installée dans un endroit de passage. Il a été donc choisi de l'installer place de la patte d'oie – Boulevard Hostachy / Rue des Ponts. A proximité d'un abri bus.

La gestion (suivi approvisionnement, stockage et désherbage des livres) de la bibliothèque de rue sera prise en charge par l'Espace jeunes.

Si le concept fonctionne, il est envisageable d'en implanter d'autres.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le maire ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation pour la pose d'une bibliothèque de rue,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes.

##### N° 18- Autorisation de déposer toute demande d'autorisation pour l'installation d'une bibliothèque de rue

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Geneviève POUZET, adjointe au maire en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le maire ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation pour la pose des éléments composant cette bibliothèque de rue,

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes.

#### M. BONNET

##### N°19- Créations et suppressions de postes

Il est rappelé que :

- L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 dispose que le Conseil Municipal est compétent pour créer et supprimer les emplois de la commune.
- Pour tenir compte des départs, recrutements et changements de grade, il convient de créer et supprimer les postes correspondants

Il est donc proposé au Conseil municipal :

En filière animation :

- La création d'un poste d'Animateur à temps complet afin de pouvoir nommer un agent suite à une réussite au concours

En filière technique :

- La création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet afin de pouvoir nommer un Technicien bâtiments

Et de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des effectifs sur emplois permanents au 28 mars 2018, par catégorie depuis le précédent conseil municipal (en équivalent temps plein).

	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		TOTAL	
	Effectif budgétaire	Effectif ETP pourvu	Effectif budgétaire	Effectif ETP pourvu	Effectif budgétaire	Effectif ETP pourvu	Effectif budgétaire	Effectif ETP pourvu
<i>Conseil municipal du 15/02/2018</i>	13	11.89	34	27.10	115	105.44	162	144.43
<i>Conseil municipal du 28/03/2018</i>	13	11.89	36	27.10	115	105.94	164	144.93

#### Cat. A :

**Effectifs budgétaires :** Pas de changement

**Effectifs pourvus ETP :** Pas de changement

#### Cat. B :

**Effectifs budgétaires : +2**

- 1 poste d'Animateur (+1)
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (+1)

#### Cat C :

**Effectifs budgétaires :** Pas de changement

**Effectifs pourvus ETP : +0.5**



- 1 poste d'adjoint administratif (graphiste) à temps non complet pourvu (+0.5)

#### **N°19 - Créations et suppressions de postes**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry BONNET, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et aux Affaires générales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide en filière animation :

- La création d'un poste d'Animateur à temps complet.

Décide en filière technique :

- La création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Dit que ces modifications sont inscrites au tableau des effectifs annexé à la présente.

#### **M. BERNAERT**

#### **N°13 – Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022**

Le CIG Grande Couronne a constitué en 2015 un groupement de commandes pour la dématérialisation dont les marchés de prestations de services et la convention constitutive arrivent à terme au 31 décembre 2018.

Un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2019-2022, et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes :

- de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- de télétransmission des flux comptables ;
- de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols ;
- la fourniture de certificats électroniques ;

ainsi que l'équipement en prestations de services et fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations susvisées, à savoir :

- la mise en place d'un parapheur électronique ;
- la mise en place d'un système de convocation électronique ;
- l'archivage électronique des actes générés par les solutions de dématérialisation.

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, le CIG a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres (à l'exception des marchés subséquents), au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier les marchés et accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

<b>Par strate de population et affiliation à un centre de gestion</b>	<b>1<sup>ère</sup> année d'adhésion</b>	<b>Année(s) ultérieure(s) d'adhésion</b>
<b>Collectivités et établissements non affiliés à un centre de gestion</b>	210 €	54 €
<b>Tarifs aux collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion</b>		
<b>Communes jusqu'à 1 000 habitants</b>	123 €	32 €
<b>Communes de 1 001 à 3 500 habitants</b>	131 €	34 €
<b>Communes de 3 501 à 5 000 habitants ou établissements publics de moins de 50 agents</b>	138 €	35 €
<b>Communes de 5 001 à 10 000 habitants ou établissements de 51 à 100 agents</b>	152 €	39 €
<b>Communes de 10 001 à 20 000 habitants ou établissements de 101 à 350 agents</b>	167 €	43 €
<b>Communes de plus de 20 000 habitants ou établissements de plus de 350 agents</b>	181 €	47 €

Exonération des frais de participation :

Certaines collectivités souhaitent adhérer de façon groupée et simultanée au présent groupement de commandes (par exemple, une ville et le CCAS, ou la Caisse des écoles). Dans les faits, ce sont souvent les mêmes agents qui gèrent ces différentes entités sur la thématique « dématérialisation ». Conscients des contraintes budgétaires qui

pèsent sur les collectivités et des objectifs de rationalisation et d'économies que poursuit cette logique de mutualisation, seule la 1re année d'adhésion sera due pour ces structures « satellites », une exonération des frais de participation est prévue pour les années ultérieures.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés et/ou accords-cadres.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait annuel, en délibérant avant le 30 novembre de chaque année.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

De désigner les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel comme suit :

- o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
- o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)

### N°13- Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Désigne les représentants de la ville de Croissy au sein de la Commission d'appel d'offre comme suit :


- o M. Charles GHIPPONI maire adjoint (titulaire)
- o M. Philippe LANGLOIS conseiller municipal (suppléant)

### M. BERNAERT

N°04 - Budget principal – *Compte de gestion 2017*

N°05- Budget principal – *Compte administratif 2017*

N°06- Budget principal – *Affectation du résultat 2017*



**Conseil municipal du 28 mars 2018**

Budget principal  
Budget annexe assainissement

Rapport des délibérations n° 4 à 6 et n° 8 à 10

1



Partie 1

Budget principal

Compte administratif 2017  
Compte de gestion 2017

2



Partie 1

Budget principal

Compte administratif 2017

3

Ville – Compte administratif 2017  
Présentation générale (1/2)

	CA 2016		CA 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>en euros</b>				
Gestion courante	11 077 030,19	13 487 811,57	11 228 979,84	13 998 561,16
Autres opér. réelles	67 685,47	160 159,30	30 984,12	89 077,93
Opérations d'ordre	642 404,98	0,00	519 844,27	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 787 120,64</b>	<b>13 647 970,87</b>	<b>11 748 824,11</b>	<b>14 102 550,83</b>
Épargne de gestion		2 410 781,38		2 769 581,32
Résultat de fonctionn.		1 860 850,23		2 353 726,72
<b>Équipement</b>	3 989 618,66	1 611 077,49	2 047 897,74	221 992,56
Autres opér. réelles	634 212,66	826 576,59	638 469,43	908 138,11
Opérations d'ordre	0,00	642 404,98	0,00	519 844,27
<b>Affectation du résultat</b>		1 457 280,76		1 860 850,23
<b>TOTAL</b>	<b>4 623 831,32</b>	<b>4 537 339,82</b>	<b>2 686 367,17</b>	<b>3 510 825,17</b>
Résultat reporté d'invest.		736 406,18		649 914,68
Restes à réaliser	598 149,59	228 858,51	969 454,59	367 176,00

4

Ville – Compte administratif 2017  
Présentation générale (2/2)

en euros	CA 2016		Crédits ouverts 2017		CA 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Gestion courante</b>	11 077 030,19	13 487 811,57	11 849 078,04	13 284 924,00	11 228 979,84	13 908 561,16
Autres opér. réelles	67 685,47	160 159,30	127 950,00	22 700,00	30 984,12	89 077,93
Opérations d'ordre	642 404,98	0,00	1 330 596,00	0,00	519 844,27	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 787 120,64</b>	<b>13 647 970,87</b>	<b>13 307 624,04</b>	<b>13 307 624,04</b>	<b>11 748 824,11</b>	<b>14 102 550,83</b>
Resultat reporté		0,00		0,00		0,00
<b>Investissement</b>						
Equipement	3 989 618,66	1 611 077,49	4 633 924,00	820 718,09	2 047 897,74	221 992,56
Autres opér. réelles	634 212,66	826 576,59	638 655,00	630 500,00	638 469,43	908 138,11
Opérations d'ordre	0,00	642 404,80	0,00	520 000,00	0,00	519 844,27
Affectation du résultat		1 457 280,76		1 860 850,23		1 860 850,23
Resultat reporté		736 406,18		649 914,68		649 914,68
<b>TOTAL</b>	<b>4 623 831,32</b>	<b>5 273 746,00</b>	<b>5 272 579,00</b>	<b>5 272 579,00</b>	<b>2 686 367,17</b>	<b>4 160 739,85</b>
Restes à réaliser	598 149,59	328 858,51	Déjà inclus	Déjà inclus	969 434,59	367 176,00

Ville – Compte administratif 2017  
Les principaux écarts entre crédits ouverts et réalisés (fonctionnement)

- Des dépenses inférieures aux prévisions  
93,8 % de réalisation soit un écart de - 748 K€ :
  - Des charges à caractère général inférieures aux prévisions (86,9%, soit - 510 K€) en raison, notamment, des contrats de prestation de service (-48K€), des achats de prestations (-65 K€), des contrats de maintenance (-70 K€) ... cf page 9
  - Des charges de personnel légèrement inférieures aux prévisions (98,7 % - 86 K€)
  - Des atténuations de produits (FPIC) : - 7 K€
  - Des charges de gestion courantes très proches des prévisions (94,4 %, -48 K€)
  - Des charges financières (60,0 %, soit -18 K€): taux d'intérêts toujours très bas
  - Des crédits votés pour « dépenses imprévues » non consommés (-50 K€)
  - Des charges exceptionnelles inférieures aux prévisions (-29 K€)
- Des recettes supérieures aux prévisions  
104,7 % de réalisation, soit + 612 K€ :
  - Impôts et taxes : + 347 K€ liés essentiellement aux droits de mutation (+ 340 K€).
  - Dotations et participations : + 235 K€ (subventions CAF sous estimées au BP et compensations fiscales en très forte augmentation)
  - Produits des services : + 131 K€ (révision tarifaire → occupation du domaine public...)
  - Produits exceptionnels : + 66 K€ (événements stade : ASEAN + ligue anglaise de football)
  - Atténuation de charges : + 44 K€ liés aux remboursements sur rémunération de personnel (beaucoup d'arrêts longs en 2016)
  - Autres produits de gestion : - 29 K€ (locations...)

Ville – Compte administratif 2017  
Les principaux écarts entre crédits ouverts et réalisés (investissement)

- Un taux de réalisation des dépenses de 69,3 %
  - 1 972 K€ de dépenses d'équipement hors RAR
  - Surcharge foncière 0 K€ - report 2018
  - 76 K€ de fonds de concours (solde chanorier)
  - Remboursement de la dette : 638K€
- Des recettes conformes aux prévisions (102,0 %)
  - Emprunt 0 K€ (prévision de 0 K€)
  - Subventions : 589 K€ (367 K€ en RAR essentiellement dues au mur rideau Jean Moulin)
  - FCTVA + TLE : 908 K€ (+ 297 K€)

Ville – Compte administratif 2017  
Dépenses réelles de fonctionnement

Taux de dépenses 93,8 % soit - 748 048,20 € (94,5 % en 2016)

Chapitre	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	% de réalisation
Charges à caractère général	3 907 634,00	3 397 422,77	510 211,23	86,9%
Charges de personnel	6 798 124,11	6 712 408,62	85 715,49	98,7%
Atténuation de produits	280 000,00	272 768,00	7 232,00	97,4%
Autres charges de gestion courante	863 319,93	815 396,33	47 923,60	94,4%
Charges financières	44 000,00	26 408,32	17 591,68	60,0%
Charges exceptionnelles	33 950,00	4 575,80	29 374,20	13,5%
Dotations aux provisions	-	-	-	0,0%
Dépenses imprévues	50 000,00	-	50 000,00	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>11 977 028,04</b>	<b>11 228 979,84</b>	<b>748 048,20</b>	<b>93,8%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Charges à caractère général : mouvements significatifs

Taux de dépenses 86,9 % soit - 510 211,23 €

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	% de réalisation
Achats prestation de services	141 068,60	76 084,56	- 64 984,04	53,9%
Eau et assainissement	70 000,00	81 435,34	11 435,34	116,3%
Energie - électricité	500 000,00	434 810,61	- 65 189,39	87,0%
Alimentation	18 000,00	19 469,02	1 469,02	108,2%
Contrats de prestation de	1 318 832,00	1 271 218,47	- 47 613,53	96,4%
Locations mobilières	49 030,00	75 325,87	26 295,87	153,6%
Entretien et réparations de voirie	100 000,00	40 754,20	- 59 245,80	40,8%
Maintenance	359 338,00	288 931,96	- 70 406,04	80,4%
Assur. oblig. dommage-construct*	20 000,00	-	- 20 000,00	0,0%
Versement orga formation	50 010,00	30 804,85	- 19 205,15	61,6%
Annonces et insertions	23 100,00	14 258,48	- 8 841,52	61,7%
Catalogues et imprimés	22 460,00	6 772,75	- 15 687,25	30,2%
Publications	40 000,00	41 490,50	1 490,50	103,7%
Frais de télécommunications	64 546,00	48 258,11	- 16 287,89	74,8%
Frais de nettoyage des locaux	211 710,00	198 455,08	- 13 254,92	93,7%
Total autres charges à caractère	919 539,40	769 352,97	- 150 186,43	83,7%
<b>Total charges à caractère général</b>	<b>3 907 634,00</b>	<b>3 397 422,77</b>	<b>- 510 211,23</b>	<b>86,9%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Charges de personnel : présentation simplifiée

Taux de dépenses 98,7 % soit - 85 715,49 €

en euros	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Rémunérations</b>	<b>4 639 018,14</b>	<b>4 566 378,09</b>	<b>- 72 640,05</b>	<b>98,4 %</b>
→ Rémunération principale des titulaires = - 25 K€ → Régime indemnitaire = - 2,5 K€ → Rémunération des non titulaires / Indemnité de licenciement = - 4 K€ → Emploi jeune/avenir : - 39 K€ → Rémunération des apprentis : - 9,5 K€ → Autre personnel extérieur = + 6 K€				
<b>Charges (URSSAF, etc)</b>	<b>2 047 243,44</b>	<b>2 033 216,29</b>	<b>- 14 027,15</b>	<b>99,3 %</b>
→ Cotisation caisse de retraite = - 27 K€ → Allocations retour à l'emploi = + 28 K€ → Cotisations URSSAF = - 6,5 K€ → Cotisation CIG = - 4,7 K€ → Cotisations autres organismes = - 2,4 K€ → Divers = - 1,4 K€				
<b>TOTAL charges de personnel</b>	<b>6 798 124,11</b>	<b>6 712 408,62</b>	<b>- 85 715,49</b>	<b>98,7%</b>

Fin 2017, la mairie comptait 144 ETP (142 fin 2016)

Ville – Compte administratif 2017  
Atténuation de produits

Taux de dépenses 97,4 %

en euros	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Rémunérations</b>	<b>280 000,00</b>	<b>272 768,00</b>	<b>- 7 232,00</b>	<b>97,4 %</b>
→ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)				

Ville – Compte administratif 2017  
Charges de gestion courante : présentation simplifiée

Taux de dépenses 94,4 % soit - 47 923,60 €

en euros	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Subventions aux associations</b>	<b>211 325,00</b>	<b>181 117,00</b>	<b>- 30 208,00</b>	<b>85,7%</b>
→ RAS				
<b>Contribution aux syndicats intercommunaux</b>	<b>45 000,00</b>	<b>39 608,68</b>	<b>- 5 391,32</b>	<b>88,0%</b>
→ Retrait de la commune d Croissy sur seine du SIVOM des Coteaux de seine au 01/01/2018				
<b>Service incendie</b>	<b>339 430,00</b>	<b>339 421,14</b>	<b>8,86</b>	<b>100,0%</b>
→ RAS				
<b>Autres charges de gestion</b>	<b>267 564,93</b>	<b>255 249,51</b>	<b>- 12 315,42</b>	<b>95,4%</b>
→ Subvention au CCAS, admissions en non valeur, indemnités et cotisations diverses				
<b>TOTAL charges de gestion</b>	<b>863 319,93</b>	<b>815 396,33</b>	<b>- 47 923,60</b>	<b>94,4%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Charges financières : présentation simplifiée

Taux de dépenses 60,0 % soit – 17 591,68 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Intérêts des emprunts + ICNE</b>	35 000,00	26 408,32	- 8 591,68	75,5 %
→ Pas de recours au crédit revolving durant l'exercice et impact des taux d'intérêt très bas				
<b>Intérêt des autres dettes</b>	4 000,00	0,00	- 4 000,00	0,0 %
<b>Autres charges financières</b>	5 000,00	0,00	- 5 000,00	0,0 %
→ Frais de non utilisation de la ligne de trésorerie				
<b>TOTAL charges financières</b>	<b>44 000,00</b>	<b>26 408,32</b>	<b>- 17 591,68</b>	<b>60,0%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions : présentation simplifiée

Taux de dépenses 13,5 % soit – 29 374,20 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Bourses et prix</b>	1 770,00	1 348,30	- 421,70	76,2%
→ RAS				
<b>Autres charges exceptionnelles...</b>	32 180,00	3 227,50	- 28 952,50	10,0 %
→ titres annuels, amendes, etc...				
<b>TOTAL charges exceptionnelles</b>	<b>33 950,00</b>	<b>4 575,80</b>	<b>- 29 374,20</b>	<b>13,5%</b>
Taux de dépenses 0,0 %				
<b>Dotations aux provisions (risque fonc courant)</b>	0,00	0,00	0,00	0,0 %
→ RAS				
<b>TOTAL dotations aux provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0 %</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Recettes réelles de fonctionnement

Réalisation : + 794 926,83 € (106,0 %)

Chapitre	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	% de réalisation
<b>Produits des services</b>	2 466 775,00	2 598 259,19	131 484,19	105,3%
Impôts et taxes	9 669 161,00	10 016 333,24	347 172,24	103,6%
Dotations et participations	966 088,00	1 201 434,16	235 346,16	124,4%
Autres produits de gestion	59 700,00	30 507,61	- 29 192,39	51,1%
Produits financiers	-	-	-	ns
Produits exceptionnelles	22 700,00	89 077,93	66 377,93	392,4%
Reprises sur provisions	-	-	-	ns
Atténuation de charges	123 200,00	166 928,70	43 728,70	135,5%
<b>TOTAL</b>	<b>13 307 624,00</b>	<b>14 102 550,83</b>	<b>794 926,83</b>	<b>106,0%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Produits des services : mouvements significatifs

Taux de réalisation 98 % soit + 131 484,19 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Fact* – Accueils de loisirs et restauration municipale</b>	982 933,00	1 019 812,50	+ 36 879,50	103,8%
→ Impact révision tarifaire...				
<b>Concessions dans les cimetières</b>	30 000,00	25 875,00	- 4 125,00	86,3 %
→ Pas de concessions perpétuelles en 2017				
<b>Autres prestations de services (droits de voirie + régie pub)</b>	30 100,00	82 744,89	+ 52 644,89	274,9%
→ Droits de voirie + Recettes publicitaires (liées au magazine municipal) + partenaires événements ville				
<b>Fact* – Ecole de musique</b>	139 000,00	134 910,14	- 4 089,86	97,1 %
→ Baisse d'effectifs entre 2016 et 2017 (de 291 à 280 élèves inscrits)				
<b>TOTAL produits de gestion</b>	<b>2 466 775,00</b>	<b>2 598 259,19</b>	<b>+ 131 484,19</b>	<b>105,3%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Impôts et taxes : présentation simplifiée

Taux de réalisation 103,6 % soit + 347 172,24 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Contributions directes</b>	6 519 490,00	6 560 531,00	+ 41 041,00	100,6%
→ RAS				
<b>Dotation de solidarité communaut.</b>	0,00	0,00	0,00	ns
→ RAS				
<b>Droits de mutation</b>	800 000,00	1 139 896,28	+ 339 896,28	142,5%
→ Très nette augmentation des recettes par rapport à 2016 (961 K€). Pour mémoire: 970 K€ réalisés en 2015, 873 K€ en 2014, 697 K€ en 2013, 882 K€ en 2012, 1 225 K€ en 2011, 898 K€ en 2010 et 582 K€ en 2009.				
<b>Autres impôts et taxes</b>	2 349 671,00	2 315 905,96	- 33 765,04	98,6%
→ Attribution de compensation (2 111 K€), taxe sur l'électricité (177 K€), droits de place (24 K€) et taxe locale sur la publicité extérieure (5 K€)				
<b>TOTAL impôts et taxes</b>	<b>9 669 161,00</b>	<b>10 016 333,24</b>	<b>+ 347 172,24</b>	<b>103,6%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Dotations et participations : présentation simplifiée

Taux de réalisation 124,4 % soit + 235 346,16 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Dotation forfaitaire</b>	432 000,00	491 730,00	+ 59 730,00	113,8%
→ Diminution de la DGF 2016/2017 moins importante que prévu (inférieure à la diminution 2015/2016)				
<b>Subv. – Etat</b>	44 772,00	29 753,11	- 15 018,89	66,5%
→ Fonds de soutien aux activités périscolaires inférieur aux prévisions				
<b>Subv. – Département</b>	1 900,00	1 900,00	0,00	100,0%
→ Subventions ULISS				
<b>Subventions – Autres organismes</b>	431 486,00	521 245,76	+ 89 759,76	120,8%
→ CAF (crèches + accueils de loisirs) : sous estimation CEJ...				
<b>Autres subventions et dotations</b>	55 930,00	156 805,29	+ 100 875,29	280,4%
→ Participations de communes voisines aux frais de scolarité (16 K€), subventions du SIGEIF (22,6 K€), compensations fiscales (115,4 K€). Les compensations fiscales ont été très nettement au dessus des prévisions.				
<b>TOTAL dotations et participations</b>	<b>966 088,00</b>	<b>1 201 434,16</b>	<b>+ 235 346,16</b>	<b>124,4 %</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Produits de gestion courante  
Produits financiers

Taux de réalisation 51,1 % soit – 29 192,39 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Loyers</b>	59 700,00	30 507,61	- 29 192,39	51,1%
→ Logements 27 K€, ateliers artistique 16 K€				
<b>TOTAL produits de gest. courante</b>	<b>59 700,00</b>	<b>30 507,61</b>	<b>- 29 192,39</b>	<b>51,1%</b>
Taux de réalisation RAS				
en euros				
	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Produit Immo fin</b>	0,00	0,00	ns	ns
→ RAS				
<b>TOTAL produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Produits exceptionnels : présentation simplifiée

Taux de réalisation non significatif, 66 377,93 €

en euros

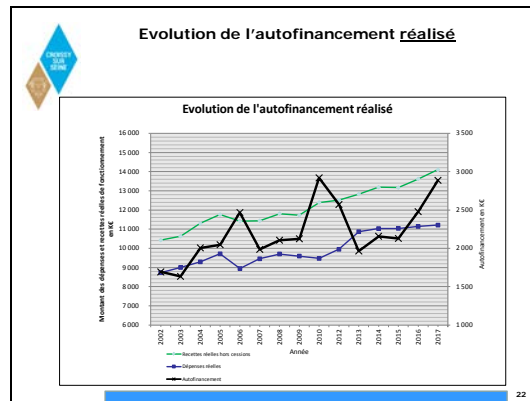
	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
<b>Autres produits exceptionnels de gestion</b>	0,00	5 673,20	+ 5 673,20	ns
→ Trop perçu				
<b>Mandats annulés sur exercice antérieur</b>	0,00	737,23	+ 737,23	ns
→ Annulation mandats sur exercices antérieurs (avoirs...)				
<b>Produits des cessions d'immo</b>	0,00	0,00	0,00	ns
→ RAS				
<b>Produits exceptionnels divers</b>	22 700,00	82 667,50	+ 59 967,50	ns
→ Evénements stade (46 K€), remboursements assurance (9K€), remboursement infiltrations parking (6K€), Remboursements cotisations (13 K€).				
<b>TOTAL produits exceptionnels</b>	<b>22 700,00</b>	<b>89 077,93</b>	<b>+ 66 377,93</b>	<b>ns</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Atténuation de charges : présentation simplifiée

Taux de réalisation 135,5 % soit + 43 738,70 €

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Ecart	%
Rembours. sur rémunérations et charges sociales	123 200,00	161 597,08	+ 38 397,08	131,28%
→ Prudence dans l'estimation de la recette aléatoire (cf. arrêts pour maladie des agents : notamment 1 capital décès, 2 accidents du travail, 2 longues maladies et 1 maladie de longue durée)				
Rembours. Sur charges de Sécu	0,00	5 341,62	+ 5 341,62	ns
→ Remboursement trop versé				
<b>TOTAL atténuations de charges</b>	<b>123 200,00 €</b>	<b>166 938,70 €</b>	<b>+43 738,70 €</b>	<b>135,5%</b>



Ville – Compte administratif 2017  
Dépenses réelles d'investissement

en euros

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Restes à réaliser 2017	Ecart	%
Dépenses d'équipement diverses	4 081 664,00	1 972 321,01	969 454,59	- 1 139 888,40	72,1%
Fonds de concours et subventions d'équip.	552 260,00	75 576,73	0,00	- 476 683,27	13,7%
Remboursement d'emprunt (*)	638 655,00	638 469,43	0,00	- 188,57	100,0%
Remboursement revolving	0,00	0,00	0,00	0,00	ns
<b>TOTAL dépenses d'investissement (*)</b>	<b>5 272 579,00</b>	<b>2 686 367,17</b>	<b>969 454,59</b>	<b>- 1 616 757,24</b>	<b>69,3%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Ventilation des dépenses d'équipement par objet

en euros

	Credits ouverts 2017	CA 2017	Restes à réaliser 2017	Ecart	%
Subventions d'équipement	267 000,00	75 576,73	-	191 423,27	28,3%
Surcharges foncières	285 260,00	-	-	285 260,00	0,0%
Bâtiments	1 982 148,17	1 013 718,15	459 812,75	- 508 617,27	74,3%
Voie	514 910,14	249 637,59	230 479,09	- 34 793,46	93,2%
Eclairage public	198 200,00	89 375,76	105 239,26	- 3 584,98	98,2%
Espace verts	261 143,70	77 804,03	19 394,90	- 163 944,77	37,2%
Divers	1 125 261,99	541 785,48	154 528,58	- 428 947,92	61,9%
<b>TOTAL dépenses d'équipement</b>	<b>4 633 924,00</b>	<b>2 047 897,74</b>	<b>969 454,59</b>	<b>1 616 571,67</b>	<b>65,1%</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Principales opérations prévues

en milliers d'euros

	Prévu BP 2017	Réalisé CA 2017
Mur rideau (école Jean Moulin)	550 Scolaire	Oui 501
Eclairage public (stade + perf énergie)	180 Eclairage	Oui 195
Replantations arbres	40 Espaces verts	Oui 11
Jeux d'enfants extérieurs	15 Espaces verts	Oui 6
Surcharge foncière	285 Logement	Non 0
Espace Chanorier	480 Animation	Oui 650
Aménagement de proximité	385 Voirie	Oui 345
Vidéoprotection	47 Police	Oui 33
Chapelle Saint Léonard	300 -	Non 0
Aménagement des berges	137 Espaces verts	Non 0
Provision pour travaux	749 -	Non 0

Ville – Compte administratif 2017  
Les restes à réaliser en dépenses (1/2)

	2016	2017	Observations
<b>TOTAL en K €</b>	<b>598</b>	<b>969</b>	
<b>Bâtiments dont notamment</b>	<b>229</b>	<b>460</b>	
Chapelle	9	38	Etudes en cours
Réaménagement hôtel de ville	10	78	Travaux commandés non réalisés
Travaux bassin d'initiation	40	0	Contentieux solides
Mur rideau J.Moulin	68	63	Solde des travaux
Chanorier (raccordement, etc)	40	76	Facture en attente + travaux en cours
Logements	25	26	Travaux en cours
Ecoles (hors Jean Moulin)	78	78	
Divers	37	101	
<b>Voie dont notamment</b>	<b>135</b>	<b>230</b>	
Travaux rue Colfichet	74	68	Travaux terminés début 2018
Accès pompiers piscine	40	46	
Mobilier urbain	8,5	15	
Travaux divers	52,5	101	

Ville – Compte administratif 2017  
Les restes à réaliser en dépenses (2/2)

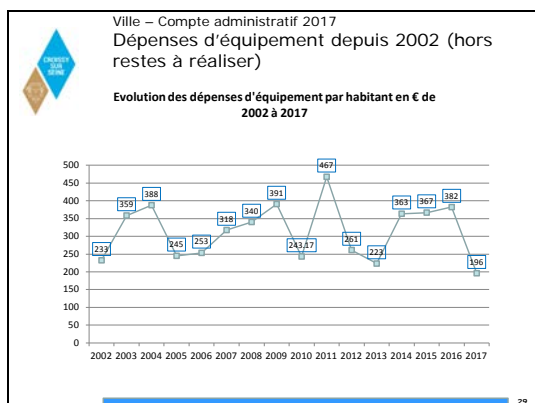
en K€

	2016	2017	Observations
<b>Parking</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	Travaux de peinture parking canotiers
Eclairage public	0	105	
Wailly	0	0	
Divers	0	105	
<b>Espaces verts</b>	<b>61</b>	<b>19</b>	
Plantations diverses	29	11	Divers plantations
Travaux blonde paresseuse	18,0	0,0	
Jeux	5,3	0,0	Jeux + sols souples
Wailly	8,7	8,7	
<b>Vidéoprotection</b>	<b>71,5</b>	<b>39,1</b>	Etude + travaux + remplacement caméras
Déménagement CSU	8,8	0,0	
<b>Equip. des services dont</b>	<b>48,7</b>	<b>9,0</b>	
Informatique	48,7	9,0	Logiciels (installations en cours)
Achats de véhicules	55,4	55,4	3 véhicules (2 électriques + 1 voiture PM)
Divers	21,1	23,5	

Ville – Compte administratif 2017  
Dépenses d'équipement depuis 2002 (hors restes à réaliser)

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007*	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	moy 02/17
Dépenses d'équipement	2314	3568	3857	2439	2522	3161	3386	4035	2519	4857	2711	2314	3784	3836	3990	2048	3209

(\*) A partir de 2007, les subventions pour surcharge foncières sont comptabilisées en section d'investissement



Ville – Compte administratif 2017  
Recettes d'investissement

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	Restes à réaliser 2017	Ecart	%
Subventions	820 718,09	221 992,56	367 176,00	- 231 549,53	71,8 %
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,0	ns
Utilisation du revolving	0,00	0,00	0,00	0,00	Ns
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	Ns
FCTVA, TLE et autres recettes	610 500,00	908 138,11	0,00	+ 297 638,11	148,8 %
<b>TOTAL recettes hors affectation et hors écritures d'ordre</b>	<b>1 431 218,09</b>	<b>1 130 130,67</b>	<b>367 176,00</b>	<b>+ 66 088,58</b>	<b>104,6 %</b>
Affectation n-1	1 860 850,23	1 860 850,23	0,00	0,00	100,0 %
<b>TOTAL recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 292 068,32</b>	<b>2 990 980,90</b>	<b>367 176,00</b>	<b>+ 66 088,58</b>	<b>102,0 %</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Les restes à réaliser en recettes

• Pour mémoire, demandes de subventions 2017 et Reste A Réaliser :

Objet	Partenaires	Montants notifiés en 2017	RAR fin 2017
Nouveau bâtiment sportif	CD 78, CRIDF	-	41,8 K€
Mur rideau Jean Moulin	CD 78, CRIDF	-	245,1 K€
Restauration maître autel		-	1,2 K€
Terrains de foot	réserve parlementaire	-	9,3 K€
Réaménagement de l'avenue de Wailly	CD78	-	69,7 K€
<b>TOTAL</b>			<b>367,1 K€</b>

Pour mémoire - état de la dette au 31/12/2017  
Taux faibles - Capacité d'endettement intacte

PRÊTEUR	DURÉE EN ANNEES	INDICE	MARGE (%)	Taux ACTUEL (%)	ENGOURS AU 31/12/2017	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITE
CA - CREDIT AGRICOLE	15	FECOS-MOY	0,00000	2,91	0,00	0,00	40 652,28	40 652,28	
CF - CAISSE D'EPARGNE	15	EURBORIS3M	0,10000	2,60	133 333,15	80,84	510,23	106 666,66	107 176,91
CA - CREDIT AGRICOLE	15	FAG03M	0,12000	1,83	66 666,84	0,00	0,00	33 333,32	33 333,32
DC - CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	07	Taux FIXE	0,00000	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
SG - SOCIETE GENERALE	10	Taux FIXE	0,00000	1,33	1 600 000,00	1 791,11	22 730,14	200 000,00	222 730,14
SG - SOCIETE GENERALE		Solvret A	0,00000	0,71	1 000 000,00	1 852,76	7 097,22	0,00	7 097,22
					<b>2 799 999,99</b>	<b>3 524,78</b>	<b>30 337,59</b>	<b>580 652,28</b>	<b>610 989,87</b>

→ Pas d'emprunt toxique.  
→ Des taux fixes compris au 31/12/2017 entre 0,00 % et 1,33 % maximum

Une dette maîtrisée  
Un taux d'endettement par habitant bas

en milliers d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 31/12/n	5 855	5 761	5 004	4 834	3 187	3 355	2 109	1 571	1 042	3 015	3 381	2 800
Population	9 951	9 951	9 951	10 325	10 359	10 392	10 370	10 361	10 410	10 460	10 432	10 351
Encours par habitant *	579 €	579 €	503 €	468 €	308 €	323 €	204 €	152 €	100 €	288 €	324 €	271 €

Ville – Compte administratif 2017  
Evolution de la capacité de désendettement

en années	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17
Capacité de désendettement	3,9	4,6	4,0	3,1	2,4	2,9	2,4	2,3	1,1	1,2	0,8	0,8	0,5	1,4	1,4	1,0
Rappel : autofinancement (en milliers d'euros)	1692	1634	2 006	2 047	2 468	1 984	2 107	1 252	2 919	2 692	571	1 965	1 422	1 292	478	887

Ville – Compte administratif 2017  
Balance générale de l'exercice

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement	824 458,00 €
Fonctionnement	2 353 726,72 €
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>3 178 184,72 €</b>

Ville – Compte administratif 2017  
Balance générale de l'exercice

RESULTAT DE CLOTURE 2017

Résultat 2017	2 353 726,72 €
Résultat reporté (1)	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 353 726,72 €</b>
Résultat 2017	824 458,00 €
Résultat reporté (2)	649 914,68 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 474 372,68 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017</b>	<b>3 828 099,40 €</b>

(1) Excédent reporté de la section de fonctionnement ↔ affectation du reliquat du résultat de l'exercice 2016  
(2) Excédent de la section d'investissement reporté des exercices antérieurs ↔ solde cumulé constaté fin 2016

Partie 1  
Budget principal  
Compte de gestion 2017

37

Ville – Compte de gestion 2017  
Tableau d'arrêté des comptes

en euros	Résultat de clôture 2016	Affectation 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017
<b>Investissement</b>	649 914,68	-	824 458,00	1 474 372,68
<b>Fonctionnement</b>	1 860 850,23	1 860 850,23	2 353 726,72	2 353 726,72
<b>TOTAL</b>	<b>2 510 764,91</b>	<b>1 860 850,23</b>	<b>3 178 184,72</b>	<b>3 828 099,40</b>

38

Ville – Compte de gestion 2017  
Evolution de la trésorerie

en milliers d'euros	CG 2002	CG 2003	CG 2004	CG 2005	CG 2006	CG 2007	CG 2008	CG 2009	CG 2010	CG 2011	CG 2012	CG 2013	CG 2014	CG 2015	CG 2016	CG 2017
Actif immobilisé	39377	42722	46247	47711	50248	55358	57679	61066	66469	67979	69445	71127	73786	76948	80294	81823
+ Capitaux permanents	39386	42757	45877	48140	50853	56066	58832	62676	68705	69651	70964	73101	74689	79290	82958	85800
Fonds de roulement	9	35	-370	429	605	709	1153	1610	2236	1672	1519	1974	903	2342	2664	3977
+ Actif circulant	274	386	408	487	256	363	1397	3496	4113	3385	2568	3436	1654	3364	3861	5315
- Passif circulant	1750	2310	2248	1644	1463	1483	2149	1488	1905	1640	868	725	759	1200	1146	1337
Besoin en fonds de roulement	1476	-1924	-1840	-1157	-1208	-1120	-752	2008	2208	1745	1700	2711	895	2164	2715	3978
+ Fonds de roulement	9	35	-370	429	605	709	1153	1610	2236	1672	1519	1974	903	2342	2664	3977
Besoin en fonds de roulement	1476	-1924	-1840	-1157	-1208	-1120	-752	2008	2208	1745	1700	2711	895	2164	2715	3978
Trésorerie	1485	1959	1471	1586	1813	1829	1906	3618	4444	-73	-181	737	8	178	-51	-1

39

Ville – Compte de gestion 2017  
Evolution de l'actif net

en milliers d'euros	CG 2002	CG 2003	CG 2004	CG 2005	CG 2006	CG 2007	CG 2008	CG 2009	CG 2010	CG 2011	CG 2012	CG 2013	CG 2014	CG 2015	CG 2016	CG 2017	▲ moy 02/17
Actif net	39377	42722	46247	47711	50248	55358	57679	61066	66469	67979	69445	71127	73786	76948	80294	81823	7,2 %
Dette à moyen et long terme	6490	7419	8049	6309	5879	6297	5498	5314	7477	4478	2607	2047	1048	3020	3389	2748	3,8 %
Actif net	32887	35303	38198	41402	44369	49101	52181	55752	58992	63500	66838	69080	72738	73928	76905	79075	9,4 %

40

Partie 1  
Budget principal  
Affectation du résultat 2017

41

Ville – Affectation du résultat 2017  
Formation du résultat global 2017

RESTES A REALISER 2017		
DEPENSES	RECETTES	SOLDE
969 454,59	367 176,00	<b>- 602 278,59 €</b>
RESULTAT GLOBAL 2017		
Résultat de clôture		+ 3 828 099,40 €
Solde des restes à réaliser		- 602 278,59 €
<b>EXCEDENT 2017</b>		<b>+ 3 225 820,81 €</b>

42

Ville – Affectation du résultat 2017  
Formation du résultat global 2017

RESULTAT GLOBAL 2017

	DEPENSES	RECETTES	ECART (R-D)
Réalisé 2017 Fonctionnement	11 748 824,11	14 102 550,83	2 353 726,72
Réalisé 2017 Investissement	2 686 367,17	3 510 825,17	824 458,00
Résultat reporté d'investissement	0,00	649 914,68	649 914,68
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>	<b>14 435 191,28</b>	<b>18 263 290,68</b>	<b>3 828 099,40</b>
Restes à réaliser	969 454,59	367 176,00	-602 278,59
<b>Résultat cumulé</b>	<b>15 404 645,87</b>	<b>18 630 466,68</b>	<b>3 225 820,81</b>

43

Ville – Affectation du résultat 2017  
Affectation du résultat 2017

excédent de fonction. Reporté	0,00 €
+ résultat de fonctionnement 2017	2 353 726,72 €
= résultat 2017 à affecter	2 353 726,72 €
déficit/excédent d'investissement reporté	+ 649 914,68 €
+ résultat d'investissement 2017	+ 824 458,00 €
+ solde des restes à réaliser	- 602 278,59 €
= besoin théorique de financement	+ 872 094,09 €
Affectation du résultat 2017 :	
- Investissement (1068)	1 658 372,72 €
- Fonctionnement (002)	695 354,00 €
<b>Ecart (1068)/besoin de financement :</b>	<b>+ 3 225 820,81 €</b>

44

**M.MANSARD**

Une réflexion un peu générale : nous allons voter un budget prévisionnel 2018 comme on l'a fait l'an dernier, or, en 2017, on a voté un titre des dépenses un budget de 18M 500 000€, sachant que l'autorisation budgétaire était de 18M... sauf que maintenant, on ne compare plus un budget par rapport aux dépenses mais par rapport aux crédits ouverts ... ce n'est pas toujours évident d'appréhender le budget entre ce qu'on a voté et le résultat de l'année suivante. Dans le tableau qu'on nous a présenté, on compare des crédits ouverts ... alors que nous avons voté un

budget prévisionnel qui ne correspond pas aux crédits ouverts de l'année, ce qui a suscité pas mal de questionnements à notre niveau.

Autre questionnement : en 2017, lorsqu'on dégage un excédent de 2,3M en fonctionnement, pourquoi les subventions aux associations baissent de 30K€? pourquoi le budget du CCAS baisse de 12K€? et pourquoi continue-t-on de faire payer des services pour gagner 40K€ de plus ?

**M. BERNAERT**

Les crédits ouverts représentent le BP 2017 +éventuellement le budget supplémentaire( en réalité : c'est les décisions modificatives + les reports) ... mais nous n'en avons pas voté que je sache !

C'était 13,3M€ en fonctionnement et 5,3M€ en investissement.

**M.MANSARD**

Il y a bien 17% de non dépensés sur le budget 2017 voté : cela nous paraît une grosse distortion....

**M. BERNAERT**

Au moment du vote du budget, on prévoit déjà un excédent, un autofinancement qui permet de financer l'investissement. **-49mn**

#### **N°04 - Budget principal – Compte de gestion 2017**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du budget principal du Receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **N°05- Budget principal – Compte administratif 2017**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. BOISDE, Mme MOTRON, M. MANSARD),

Adopte le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour le même exercice.

#### **N°06- Budget principal – Affectation du résultat 2017**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M. BOISDE, Mme MOTRON, M. MANSARD),

Décide d'affecter :

- la somme de 0,00 euros au compte « R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement ;
- la somme de 2 353 726,72 euros au compte « R 002 Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

**M. BERNAERT**

#### **N°08- Budget annexe assainissement – Compte de gestion 2017**

#### **N°09- Budget annexe assainissement – Compte administratif 2017**

#### **N°10- Budget annexe assainissement – Affectation du résultat 2017**

Concernant le budget assainissement, il y a eu peu de dépenses.

**41,33 mn**

Partie 2  
Budget annexe Assainissement  
Compte administratif 2017  
Compte de gestion 2017

45

Partie 2  
Budget annexe Assainissement  
Compte administratif 2017

46



Assainissement – Compte administratif 2017  
Présentation générale

en euros	CA 2016		CA 2017		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
EXPLOIT.	Gestion courante	38 836,47	240 387,23	19 877,00	440 872,88
	Autres opér. réelles	0,00	13 883,41	3 864,12	10 576,76
	Opérations d'ordre	160 410,29	0,00	160 392,22	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>199 246,76</b>	<b>254 270,64</b>	<b>184 133,34</b>	<b>451 389,64</b>	
INVESTISSEMENT	Équipement	111 449,52	0,00	29 500,55	0,00
	Autres opér. réelles	37 907,00	63 656,57	37 907,00	18 282,00
	Opérations d'ordre	13 883,41	160 410,29	10 576,76	160 392,22
<b>TOTAL</b>	<b>163 239,93</b>	<b>224 066,86</b>	<b>77 924,31</b>	<b>178 674,22</b>	
Restes à réaliser	101 508,99	0,00	83 672,07	0,00	

Assainissement – Compte administratif 2017  
Balance générale de l'exercice

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Investissement	100 749,91 €
Exploitation	267 256,30 €
<b>RESULTAT 2017</b>	<b>368 006,21 €</b>

Assainissement – Compte administratif 2017  
Balance générale de l'exercice

RESULTAT DE CLOTURE 2017

Exploitation	267 256,30 €
Résultat reporté 2016	105 125,88 €
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>372 382,18 €</b>
Investissement	100 749,91 €
Solde d'investissement 2016	321 823,82 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>422 573,73 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017</b>	<b>794 955,91 €</b>

Partie 2

Budget annexe Assainissement

Compte de gestion 2017

Assainissement – Compte de gestion 2017  
Tableau d'arrêt des comptes

en euros	Résultat de clôture 2016	Affectation 2016	Résultat 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	321 823,82	0,00	100 749,91	422 573,73
Exploitation	105 125,88	105 125,88	267 256,30	372 382,18
<b>TOTAL</b>	<b>426 949,70</b>	<b>105 125,88</b>	<b>368 006,21</b>	<b>794 955,91</b>

Assainissement  
Formation du résultat global 2017

RESTES A REALISER 2017

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
83 672,07 €	0,00 €	- 83 672,07 €

RESULTAT GLOBAL 2017

Résultat de clôture	+ 794 955,91 €
Solde des restes à réaliser	- 83 672,07 €
<b>EXCEDENT 2017</b>	<b>+ 711 283,84 €</b>

Partie 2

Budget annexe assainissement

Affectation du résultat 2017

Assainissement – Affectation du résultat 2017  
Affectation du résultat 2017

excédent de fonction. Reporté	105 125,88 €
+ résultat de fonctionnement 2017	267 256,30 €
<b>= résultat 2017 à affecter</b>	<b>372 382,18 €</b>
déficit/excédent d'investissement reporté	+ 321 823,82 €
+ résultat d'investissement 2017	+ 100 749,91 €
+ solde des restes à réaliser	- 83 672,07 €
<b>= besoin théorique de financement</b>	<b>338 901,66 €</b>
Affectation du résultat 2017 :	
- Investissement (1068)	262 382,18 €
- Fonctionnement (002)	110 000,00 €

### N°08- Budget annexe assainissement – Compte de gestion 2017

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du budget annexe assainissement du Receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### N°09 Budget annexe assainissement – Compte administratif 2017

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Adopte le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour le même exercice.

### N°10- Budget annexe assainissement – Affectation du résultat 2017

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'affecter par anticipation :

- la somme de 262 382,18 euros au compte « R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement ;
- la somme de 110 000,00 euros au compte « R 002 Résultat d'exploitation reporté » de la section de d'exploitation.

### M. BERNAERT

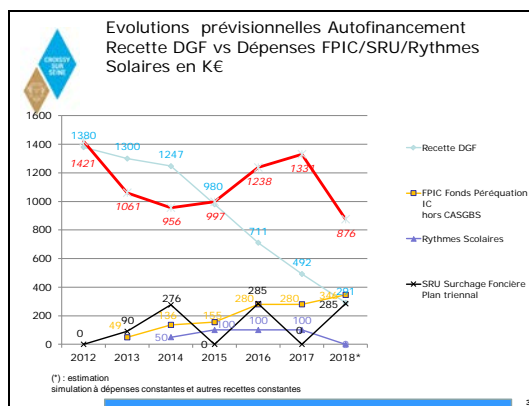
### N°07- Budget principal – Budget primitif 2018

Partie 1  
Budget principal  
Budget primitif 2018  
Annexe délibération n°7 du 28 mars 2018

Ville – Budget primitif 2018  
Les principales hypothèses de préparation budgétaire

Population 2018 = 10 442 (+ 91 par rapport à 2017)

- **En dépenses de fonctionnement**
  - Poursuite des services à la population existants sans changement majeur
  - **Nette augmentation du FPIC à 345 971 € (280K€ prévus en 2017 – 273 K€ réalisés)**
  - Intégration des effectifs de la bibliothèque : + 176 K€
  - Intégration de dépenses de fonctionnement de la bibliothèque : + 60 K€
  - Intégration du nouveau projet Chanorier + 147 K€
- **En recettes de fonctionnement :**
  - Maintien des taux d'imposition communaux : 0 K€ (Annonce vœux du 13/01/2018)
  - Augmentation des bases d'imposition de 1,55% : + 101 K€
  - Nouvelle forte Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement : - 130 K€
  - Augmentation de l'attribution de compensation (suite transfert des bibliothèques) : + 229 K€
  - Prévus d'augmentation des droits de mutation à 900K€ (800K€ en 2017, réalisé 1140K€)
  - Augmentation des recettes de Chanorier (locations) : + 195 K€
- **En investissement :**
  - Dépenses d'équipement conformes aux engagements électoraux : travaux de voirie Foch
  - + travaux de rénovation de la Chapelle Saint Léonard non engagés en 2017
  - + beaucoup de travaux de rénovation non prévus : réflexion du terrain de football synthétique, étude de renforcement des berges, toiture tennis, préau Leclerc, etc...



Ville – Budget primitif 2018  
Les grandes lignes du budget 2018 (fonctionnement)

- **Des dépenses globalement stables (hors reprise biblio et nouveau projet Chanorier) :**
  - Nouveaux projets (cf slide suivante) : + 64 K€
  - Légère augmentation des prévisions de dépenses d'eau (+10 K€)
  - Maintien des prévisions de dépenses d'énergie
  - Subvention CCAS : - 13 K€, soit ~ 85 K€ suite excédent 2017
  - Suppression subvention TACC (fin de convention) : - 50 K€
  - Des dépenses de personnel en légère augmentation
  - Poursuite de l'augmentation de la prévision du versement au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (+ 131 K€) :
    - Prévu 2016 : 149 K€ (prise en charge partielle CASGBS)
    - Prévu 2017 : 280 K€ (sans prise en charge CASGBS)
    - Prévu 2018 : 346 K€

Les grandes lignes du budget 2018  
Fonctionnement

**Des nouveaux (petits) projets maîtrisés : 64 K€**

- Numérisation des actes d'état civil : 8 K€
- Animation rubik's cube : 6 K€
- Location maintenance d'un logiciel de gestion des stocks (dématérialisation des archives) : 3,6 K€ / an
- Presse Chanorier + ville : 3 K€
- Nouveaux projets enfance : 3,8 K€
- Mise à jour rapport amiante : 6 K€
- Registre public d'accessibilité : 6 K€
- Hébergement plateforme de dématérialisation des documents d'urbanisme : 5,6 K€ / an (si acquisition)
- Etude risques psychosociaux (réinscription) : 20 K€
- Divers : 2 K€

Ville – Budget primitif 2018  
Les grandes lignes du budget (investissement)

**Dépenses d'investissement : 4 811 K€**

- AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : 90 K€ obligatoire
- Subvention pour surcharge foncière 285 K€ (projet Moulin vert Chemin de ronde - réinscription)
- Rénovation chapelle St Léonard (réinscription) 400K€
- Aménagements Chanorier (non prévu PPI) : 120 K€
- Travaux de voirie Foch 355 K€
- Enfouissement Gabillons 185 K€
- Réfection de toiture Leclerc 100 K€
- Mise à niveau Infra. Informatique (serveurs, logiciels métiers) : 80 K€
- Réfections diverses/ Travaux de proximité hors bâtiments : 310 K€
- Divers entretien bâtiment 352 K€
- Renouvellement parc automobile 60 K€
- Remboursement de la dette

**Evolution / ROB (dépenses) : travaux de voirie Av Augier (+120 K€), travaux éclairage rue des Ponts (+120 K€), provision pour travaux (+ 425 K€), projet terrain synthétique (+500 K€)**

- **Ces dépenses seront financées par :**
  - L'autofinancement
  - Le FCTVA (lié aux investissements 2017)
  - L'excédent reporté
  - Les subventions
  - La taxe d'aménagement et recettes diverses

Ville – Budget primitif 2018  
Présentation générale

	Crédits ouverts 2017		BP 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Gestion courante	11 849 078,00	13 284 924,00	12 175 463,00	13 784 836,00
Autres opér. réelles	127 950,00	22 700,00	746 094,00	12 871,00
Opérations d'ordre	1 330 596,00	0,00	1 571 502,00	0,00
Résultat reporté	-	0,00	-	695 354,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 307 624,00</b>	<b>13 307 624,00</b>	<b>14 493 052,00</b>	<b>14 493 052,00</b>
Épargne brute		1 435 849,00		1 609 373,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Équipement	4 035 744,41	591 859,58	4 470 624,81	168 656,00
Autres opér. réelles	638 655,00	2 471 350,23	340 000,00	2 198 372,72
Opérations d'ordre	0,00	1 330 566,00	0,00	1 571 502,00
Restes à réaliser	598 149,59	228 858,51	969 454,59	367 176,00
Résultat reporté		649 914,68		1 474 372,68
<b>TOTAL</b>	<b>5 272 579,00</b>	<b>5 272 579,00</b>	<b>5 780 079,40</b>	<b>5 780 079,40</b>

Ville – Budget primitif 2018  
Dépenses réelles de fonctionnement

en euros	BP 2017	BP 2018	Evolution	%
Charges à caractère général	3 907 634,00	3 988 528,00	80 894,00	2,1%
Charges de personnel	6 798 124,07	7 076 725,00	278 600,93	4,1%
Atténuations de produits	280 000,00	345 980,00	65 980,00	23,6%
Autres charges de gestion	863 320,00	764 232,00	-99 088,00	-11,5%
Charges financières	44 000,00	39 000,00	-5 000,00	-11,4%
Charges exceptionnelles	33 950,00	11 740,00	-22 210,00	-65,4%
Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	NS
Dépenses imprévues	50 000,00	695 354,00	645 354,00	7,9%
<b>TOTAL</b>	<b>11 977 028,07</b>	<b>12 921 559,00</b>	<b>944 530,93</b>	<b>7,9%</b>

Ville – Budget primitif 2018  
Charges à caractère général

en euros	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>TOTAL charges à caractère général</b>	<b>3 907 634,00</b>	<b>3 988 528,00</b>	<b>+ 80 894,00</b>	<b>+ 2,1%</b>

Evolution par rapport au DOB + 30 K €  
+ 7 K€ taxes foncières (suite revalorisation valeurs locatives locaux prof) + 4 K€ alimentation + 3 K€ télécommunications...

PRINCIPALES VARIATIONS PAR RAPPORT A 2017 :

- Eau et assainissement + 10 K€
- Contrats de prestation de services + 47 K€
- Livres, disques... + 24,4 K€
- Maintenance + 45 K€
- Entretien de voirie - 25 K€
- Frais de télécommunication - 12,5 K€
- Divers - 8,0 K€

Ville – Budget primitif 2018  
Charges de personnel

en euros	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>TOTAL charges de personnel</b>	<b>6 798 124,00</b>	<b>7 076 725,00</b>	<b>+ 278 600,93</b>	<b>+ 4,1 %</b>

Evolution par rapport au DOB remplacement d'agents (+63 K€) + ateliers pédagogiques (+12 K€) + remplacement communication (+7K€) et modification de la prévision d'indemnité compensatrice de la CSG déductible (+12 K€)

PRINCIPALES VARIATIONS :

- Intégration de 4 agents des bibliothèques : + 176 K€
- Impact revalorisation point d'indice par décret gouvernemental : + 0 K€
- Indemnité compensatrice CSG : + 42K€
- Revalorisations au mérite du personnel municipal : + 10 K€
- Assurance du personnel : + 19 K€
- Versement rente d'invalidité : +3 K€
- Remplacements agents en arrêt maladie : + 63 K€
- Impact avancements d'échelon : +22K€
- Divers : 7 K€
- Passage d'un agent en demi traitement : - 18 K€
- Départ en retraite non remplacé : - 58 K€

Ville – Budget primitif 2018  
Atténuation de produits

en euros	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>TOTAL atténuation de produits</b>	<b>280 000,00</b>	<b>345 980,00</b>	<b>+ 65 980,00</b>	<b>+ 23,6 %</b>

→ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ville – Budget primitif 2018  
Charges de gestion courante

en euros	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>TOTAL charges de gestion</b>	<b>863 320,00</b>	<b>764 232,00</b>	<b>- 99 088,00</b>	<b>- 11,5%</b>

Variation par rapport au DOB : +3 K€

- Service incendie + 2,9 K€

PRINCIPALES VARIATIONS par rapport au BP 2017 :

- Subventions - 74 K€
- Subvention TACC = - 50 K€ (fin de convention)
- Subvention CCAS = - 13 K€ (excédent reporté = 29 K€)
- Autres subventions (y compris aides aux projets) = - 11 K€

**Mme MOTRON**

J'ai une demande concernant les subventions : nous souhaiterions être associés aux réflexions sur les subventions et d'autre part, je n'ai pas vu dans la liste – mais peut être l'ai-je « ratée »- l'association Croissy Accueil.

Cette association n'a peut être pas de subvention mais nous sommes sollicités par les croissillons qui nous demandent des explications pour lesquelles nous ne disposons pas d'information. Nous regrettons de ne pas pouvoir être informés du pourquoi, du comment des différences de subventions.

**M. MACHIZAUD**

L'équipe actuelle a été élue par une majorité de croissillons, donc, elle discute en direct avec les associations. Par contre, une fois le budget voté, je vais expliquer en commission le pourquoi.

**Mme MOTRON**

... nous sommes 3, mais nous représentons 20% de la population...

(...)

**M. MANSARD**

Nous continuons à regretter la diminution de la subvention CCAS même on dispose de tout le budget nécessaire. Le projet Chanorier ne nous paraît pas répondre à une vocation sociale et culturelle que nous souhaiterions. Je passerai sur les caméras et l'armement de la police qui, pour le coup, ne nous paraissent pas des mesures efficaces et très optimistes, et je reviens sur le coût des services qui au regard des excédents constatés, pourraient être diminués minimisés par un quotient familial mieux adapté. Pour ces raisons, nous ne voterons pas favorablement le budget 2018.

**N°07- Budget principal – Budget primitif 2018**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré 28 voix POUR et 3 CONTRE (M. BOISDE, Mme MOTRON, M. MANSARD),

Adopte le budget primitif de l'exercice 2018 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement 5 780 079,40 euros  
Fonctionnement 14 493 052,00 euros

Précise que le résultat de l'exercice 2017 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,  
Précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995 (publiée au Journal officiel le 24 avril 1996).

**M. BERNAERT**  
**N°11- Budget annexe assainissement – Budget primitif 2018**

Partie 2

Budget annexe Assainissement

Budget primitif 2018

Annexe délibération n° 11 du 28 mars 2018

Assainissement – Budget primitif 2018  
Dépenses réelles d'exploitation

Evolution - 0,5 % soit - 402,82 €

en euros	BP 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>Entretien et réparations</b>	<b>73 002,82</b>	<b>73 000,00</b>	<b>- 2,82</b>	<b>- 0,0 %</b>
→ Opérations d'entretien courant nécessaires (entreprise EAV) + interventions en cas d'engorgement → Entretien curatif → Rémunération versée à la Lyonnaise des eaux pour l'entretien courant du réseau d'eaux pluviales (contrat d'affermage)				
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0 %</b>
→ Annulation de titres : crédits ouverts reconduits (en cas de demande de la Trésorerie en cours d'année)				
<b>Intérêts des emprunts</b>	<b>4 200,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>- 400,00</b>	<b>- 9,5 %</b>
→ Intérêts de l'emprunt souscrit en 2015				
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>
→ Dépenses imprévues				
<b>TOTAL dépenses d'exploitation</b>	<b>84 702,82</b>	<b>84 300,00</b>	<b>- 402,82</b>	<b>- 0,5 %</b>

Assainissement – Budget primitif 2018  
Recettes réelles d'exploitation

Evolution + 22,3 % soit + 40 995,88 €

en euros	BP 2017	BP 2018	Evolution	%
<b>Participation pour raccordement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>
→ Pas de programme prévu en 2016				
<b>Frais de contrôle (DSP)</b>	<b>24 004,12</b>	<b>0,00</b>	<b>- 24 004,12</b>	<b>- 100,0 %</b>
→ RAS				
<b>Redevance assainissement</b>	<b>158 000,00</b>	<b>225 000,00</b>	<b>+ 67 000,00</b>	<b>+ 42,4 %</b>
→ RAS				
<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>	<b>184 004,12</b>	<b>225 000,00</b>	<b>+ 40 995,88</b>	<b>+ 22,3 %</b>

Assainissement – Budget primitif 2018  
Dépenses réelles d'investissement

Evolution + 14,1 % soit + 76 381,09 €

en euros	BP 2017	BP 2018		Evolution de BP à BP	%
		RAR 2017	Demandes nouvelles		
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>504 341,00</b>	<b>83 672,07</b>	<b>497 050,02</b>	<b>+ 76 381,09</b>	<b>+ 15,1 %</b>
→ Préconisations suivant rapport délégataire...					
<b>Rembours. d'emprunt</b>	<b>37 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>
→ Remboursement prêt à taux 0 % Agence de l'Eau Seine Normandie + emprunt 2015					
<b>TOTAL dépenses d'invest.</b>	<b>542 251,00</b>	<b>83 672,07</b>	<b>534 960,02</b>	<b>+ 76 381,09</b>	<b>+ 14,1 %</b>

Assainissement – Budget primitif 2018  
Recettes réelles d'investissement

Evolution - 13 200,00 €

en euros	BP 2017	BP 2018		Evolution de BP à BP hors RAR	%
		RAR 2017	Demandes nouvelles		
<b>FCTVA</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>- 13 200,00</b>	<b>- 73,3 %</b>
→ FCTVA perçu au titre des investissements réalisés en 2017					
<b>Subventions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>
→ Pas de subvention notifiée à ce jour. Subventions escomptées en 2015 = 0 K€					
<b>Emprunt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ns</b>
→ Pas d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget					
<b>TOTAL recettes d'invest.</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>- 13 200,00</b>	<b>ns</b>

**Pour mémoire - Etat de la dette au 01/01/2018**

PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	MARGE (%)	Taux ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2018	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
AESN	15	Taux fixe	0,00000	0,00A		58 605,00	35 163,00	0,00	0,00	3 907,00	3 907,00
SG	10	Taux fixe	0,00000	1,33T		340 000,00	272 000,00	263,69	3 415,99	34 000,00	37 415,99
<b>TOTAL</b>						<b>398 605,00</b>	<b>307 163,00</b>	<b>263,69</b>	<b>3 415,99</b>	<b>37 907,00</b>	<b>41 322,99</b>

Tableau d'amortissement prévisionnel hors emprunts nouveaux			
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2018	37 907.00	3 415.99	41 322.99
2019	37 907.00	2 967.84	40 874.84
2020	37 907.00	2 527.39	40 434.39
2021	37 907.00	2 071.88	39 978.88
2022	37 907.00	1 623.74	39 530.74
2023	37 907.00	1 175.60	39 082.60
2024	37 907.00	729.91	38 636.91
2025	37 907.00	279.33	38 186.33
2026	3 907.00	0.00	3 907.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>307 163.00</b>	<b>14 791.68</b>	<b>321 954.68</b>

#### N°11- Budget annexe assainissement – Budget primitif 2018

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Adopte par nature le budget primitif 2018 de l'assainissement arrêté comme suit :

Investissement      552 771,00 euros  
Fonctionnement      297 650,00 euros

Précise que le résultat de l'exercice 2017 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,  
Précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995 (publiée au Journal officiel le 24 avril 1996).

#### M. DAVIN

Reste à voter les taux communaux d'imposition qui sont les mêmes que l'an dernier, sachant que nous ne savons pas de quoi demain sera fait avec la suppression (dégrèvement ?) de la taxe d'habitation, la baisse de la DGF et par ailleurs le FPIC qui ne cesse d'augmenter ... Quelles seront les futures recettes des villes ?  
Alors, peut être que les résultats qui peuvent sembler à certains trop élevés, nous permettent de réaliser des projets structurants pour la ville mais constituent une provision pour les imprévus auxquels nous pouvons être soumis demain.

Je pense que la bonne situation financière de la ville est due au travail des services et à la façon dont nous gérons la ville : il n'y a qu'à voir la VNC, les actifs de la ville, ses investissements, son endettement et les impôts qui sont stables. Tout cela contribue à la santé financière de la ville ce qui explique nos bons résultats ... et je m'en félicite !

#### M. MANSARD

J'ajoute que je n'ai absolument pas mis en cause la bonne gestion de la ville.

#### M. DAVIN

Je ne dis pas le contraire !

#### N°12- Vote des taux communaux d'imposition 2018

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

-	Taxe d'habitation	12,27 %
-	Taxe sur le foncier bâti	12,70 %
-	Taxe sur le foncier non bâti	97,32 %

Précise que les recettes seront encaissées au chapitre 73 du budget primitif 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

\* \* \* \*

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
17 MAI 2018**

Le secrétaire de séance,

M. BOULANGER